

Newsletter

Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme

N°1





À LA UNE

Liberté d'expression : associations et artistes censurés

En France, de nombreuses organisations alertent sur un recul des libertés publiques qui affecte directement le monde associatif et la liberté d'expression. Des rapports récents font état d'une augmentation des dissolutions d'associations, de restrictions au droit de manifester et de pressions administratives ou financières sur les structures jugées trop critiques. Ce contexte fragilise particulièrement les associations culturelles et les réseaux d'artistes, dont les programmations sont de plus en plus surveillées. Le témoignage de Sébastien Laussel, directeur de notre association partenaire "Zone Franche", illustre ces dérives : il relate des cas de censure ou de déprogrammation d'artistes et les difficultés croissantes rencontrées par les structures qui défendent la liberté de création.

Avocat, ONG, faites-nous part de vos expériences à l'Alliance !



Ecrivez-nous à
allianceadh@gmail.com

Les libertés associatives et artistiques : vers un rétrécissement de l'espace civique et un risque démocratique

Le rôle de la société civile est fondamental dans la vitalité démocratique d'un pays. Elle irrigue la vie publique et politique par ses apports et ses expertises issus du réel, elle est un lieu du commun où chacun-e peut venir s'émanciper, apprendre, se divertir, etc.

A quel moment avons-nous glissé vers cette rupture inquiétante, **cette défiance** quasi absolue constatée aujourd'hui entre les pouvoirs publics et les associations en particulier, voire contre la liberté d'expression en général – dont la liberté artistique ?

Remontons à **2015**, qui augurait d'une belle année et qui a basculé vers des politiques autoritaires et des restrictions de libertés.

La « **Circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations** » (dite Circulaire Valls...) portait en elle une vraie reconnaissance du rôle des associations et du fait qu'elles occupent une « **place essentielle dans la vie collective de la Nation et le fonctionnement de notre modèle de société**. [...] ».

Hélas les **attentats du 13 novembre 2015** sont venus bousculer ces bonnes intentions. Ce moment (ainsi que ceux qui l'ont précédé et suivi) extrêmement violent et tout autant traumatique (à juste titre) pour notre pays, a provoqué un séisme dans les esprits de tout un chacun mais aussi dans l'esprit même de notre démocratie.

La lutte contre le terrorisme est devenue un axe prioritaire de la politique sécuritaire française, chose que nous ne saurions évidemment pas remettre en cause. Mais ce qui fut vite déjà préoccupant alors, et dont on constate les effets délétères aujourd'hui pour notre démocratie, est le **glissement des règles d'exception de l'état d'urgence vers le droit commun**.

En effet, à partir de 2015, une litanie de lois diverses sont venues durcir les règles sécuritaires mais aussi, incidemment, restreindre les libertés individuelles. Il est difficile de toutes les énumérer (loi SILT, etc.) : penchons-nous notamment, pour ce qui nous concerne, sur **la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République** (nommée « loi séparatisme »), et sur le nouvel outil qu'elle introduit : **le Contrat d'Engagement Républicain (CER)**, dont le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, l'approuvant, est entré en vigueur le 1er janvier 2022.

Le CER est à compléter et à signer par toute association ou fondation souhaitant recevoir des subventions ou obtenir une reconnaissance d'utilité publique. Il comprend sept engagements...

ACTUALITÉ DE NOS PROGRAMMES



Droits devant toi : Redessine ton histoire

Le programme s'est achevé pour l'année 2025 au CER 93, après plusieurs séances animées par Maître Mathieu Dahant et Alexia Dreschmann, photographe de l'association Art Exprim, partenaire de l'AADH.

À travers des échanges clairs et accessibles, les jeunes ont découvert :

- 1) les bases du salariat, de l'entrepreneuriat et du droit du travail, des repères concrets pour commencer à se projeter autrement dans l'avenir et;
- 2) les techniques photographiques.

qui les ont conduits à créer un magnifique jeu autour du droit, pensé avec eux et pour eux, afin de rendre l'apprentissage plus vivant et favoriser une meilleure compréhension.

La formation s'est terminée par une restitution en présence de l'AADH et d'Art Exprim. Un moment simple mais fort, qui a permis de valoriser leurs efforts et d'ouvrir la porte à de nouvelles perspectives.

Parce qu'à leur rythme, chacun peut commencer à redessiner son histoire.



Témoignage de maître Mathieu Dahan, associé du cabinet Norton Rose Fulbright, intervenant au CER 93 à Aubervilliers

“ Mon sentiment est que la plupart des jeunes ont été intéressés par l'intervention sur le droit social, moins sur la partie entrepreneuriat, qui pourtant intéresse les jeunes au lycée d'habitude. J'ai ressenti, peut-être, un certain manque de confiance en eux qui pourrait expliquer le fait qu'ils ne se projettent pas en entrepreneur, à la différence de jeunes plus favorisés. Malheureusement, la tendance de fond est au recul du salariat et à la progression du statut d'indépendant, même pour des tâches traditionnellement salariées. Cette intervention avait donc du sens, d'après moi.

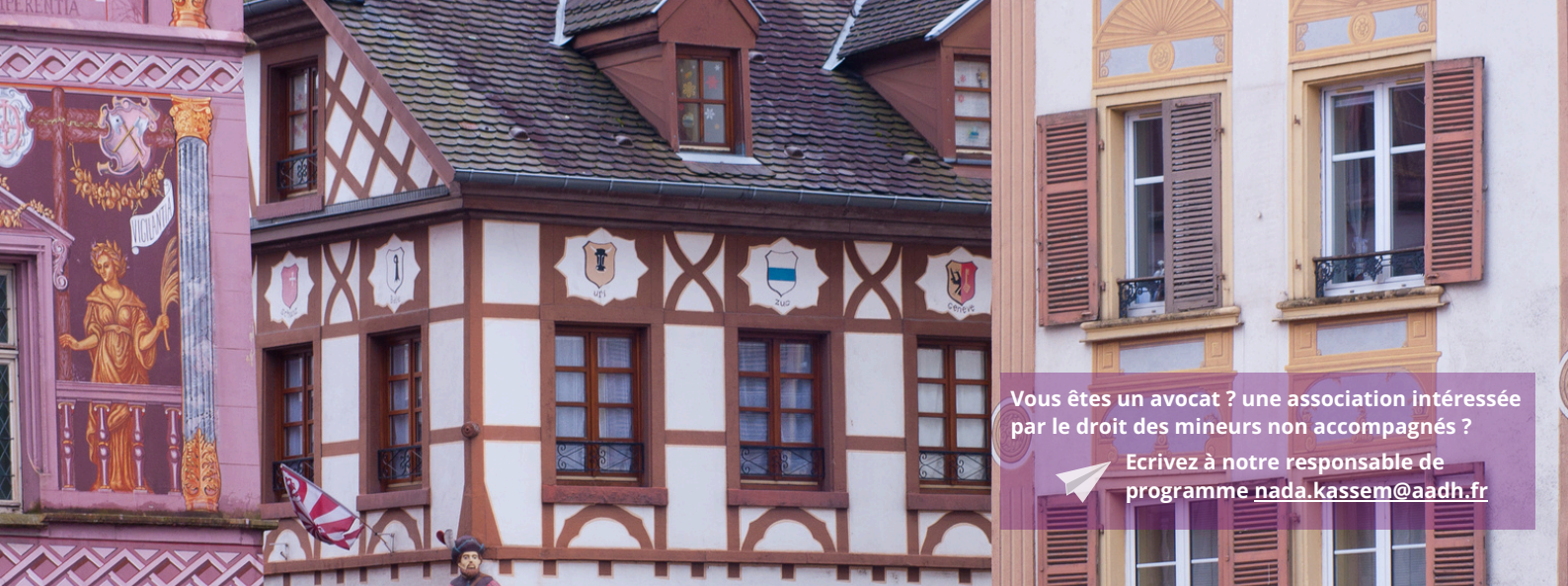
Le bilan reste toutefois largement positif et je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de participer à cette intervention. Je tiens également à transmettre mes remerciements à la direction du centre...

Ce type d'intervention est une grande chance pour des avocats comme moi, confinés dans leur cabinet d'affaires et parfois un peu éloignés de réalités.”

Mathieu Dahan

Avocat du cabinet Norton Rose Fullbright





Enfance Précarité Zéro

Ce mois-ci, notre programme Enfance Précarité Zéro a poursuivi sa mission de renforcement des compétences auprès des acteurs de terrain. Nada, notre responsable de programme, s'est rendue à Mulhouse pour former, durant une journée complète, l'association Accès 68 sur le droit d'asile. Une session adaptée à leurs réalités quotidiennes, construite pour leur donner des outils immédiatement mobilisables dans l'accompagnement des enfants et familles qu'ils soutiennent.



Nada a également assuré une formation de deux heures sur l'asile pour le cabinet Eversheds Sutherland. Une occasion d'échanger avec des avocats désireux d'approfondir leurs connaissances pour mieux intervenir auprès des publics en situation de grande précarité.

Ces deux formats rappellent que plusieurs modalités de formation sont possibles, et que nous nous adaptons aux besoins et aux contraintes de chacun: présentiel, distanciel, ateliers courts ou cycles plus complets.

Pour les avocats comme pour les associations, se former, c'est renforcer leur capacité d'action et contribuer à une meilleure protection des enfants en situation de vulnérabilité.

Nada Kassem

Responsable du programme EPZ

My Coming of Age Story



Ne manquez pas la clôture du programme CO.A.ST – My Coming of Age Story !

Après une année riche en échanges et en actions, le programme CO.A.ST – My Coming of Age Story touche à sa fin en mars 2026. Pour célébrer cette étape, nous organisons un événement de clôture à Bruxelles, réunissant partenaires du projet et représentants nationaux.

Cette rencontre sera l'occasion de présenter les résultats du programme, d'échanger sur les bonnes pratiques identifiées au niveau national et européen, et de renforcer les synergies entre acteurs engagés pour les mineurs non accompagnés.



Changement d'organisation : conférence du 16 février reportée en mars

Nous vous informons que la conférence initialement prévue le 16 février à l'auditorium du Barreau de Paris est reportée en mars et remplacée par un événement offrant un format plus dynamique et participatif. Nous vous tiendrons informés des détails du programme et des intervenants prochainement.



AU CABINET

BIENVENUE

BCLP.

Bienvenue au cabinet Bryan Cave Leighton Paisner (BCLP), nouveau membre de l'AADH !

Ce partenariat a été rendu possible grâce à Élodie Valette et Philippe Métais, associés en contentieux (civil, commercial et pénal), avec une solide expérience en contentieux bancaire, financier et réglementaire ainsi qu'en contentieux droit des sociétés. Elodie et Philippe faisaient déjà partie de l'AADH à travers leur ancien cabinet et nous sommes ravis de les retrouver au sein de l'Alliance. Jean-Patrice Labautière, Managing Partner du bureau de Paris et associé en corporate / M&A, George Rigo, également associé en corporate / M&A et Didier Bruere-Dawson, associé en restructuring ont également appuyé cette initiative.



PHILIPPE MÉTAIS



ELODIE VALETTE

Avec 32 bureaux dans le monde, BCLP est un cabinet d'avocats international reconnu pour son expertise en droit des affaires, contentieux et immobilier. À Paris, l'équipe accompagne entreprises et institutions financières dans des dossiers complexes et transfrontaliers, alliant savoir-faire local et portée internationale.

C'est un honneur pour l'AADH de compter BCLP parmi ses membres et un vrai plaisir de collaborer à nouveau avec deux avocats aussi engagés

La vraie générosité envers l'avenir...

BONNE
ANNÉE
2026

...consiste à tout donner au présent.

Albert Camus



l | aadh

*Être défendu,
un droit
universel*

✉ allianceadh@gmail.com

🌐 aadh.fr

